

(les pièces communes à plusieurs services ne sont à fournir qu'en un seul exemplaire et tous les documents sont obligatoires)

SERVICES	DOCUMENTS DEMANDÉS
<p>Service Municipal de Restauration Annie DELAYEN / Marie-Pierre GHIDIZZI Tél – 05.61.37.75.13 ou 05.62.47.31.80 portail-famille@mairie-castelginest.fr</p>	<p>(* documents à envoyer par le biais du portail familles en format PDF)</p>
<p>Service Municipal d'Animation Accueil de Loisirs Associés aux Écoles (ALAE) Romain DEJEAN / Tél – 06.31.11.95.50 responsable-animation@mairie-castelginest.fr</p> <p>École Élémentaire Léonard de Vinci / 3 rue des Écoles École Maternelle Françoise Dolto / 28 rue des Écoles Tél – 05.62.75.27.31/05.61.70.56.55</p> <p>École Élémentaire Lucie. Aubrac / 49 chemin de Buffebiau École Maternelle Jules Verne / 47 chemin de Buffebiau Tél – 05.62.75.38.24/05.61.70.89.20</p> <p>Temps de Travail Personnel de l'Enfant</p>	<p>1. Fiche de renseignements* / Fiche Enfant 2023-2024*. (*document disponible sur le portail familles et site de la Mairie)</p> <p>Attention : Assurance extrascolaire obligatoire pour l'ALSH et l'ALSH « Castel'Ados »</p> <p>2. Certificat d'un allergologue* de moins de 3 mois si allergies détectées ou coupon réponse daté et signé* pour le renouvellement d'un PAI.</p> <p>3. Justificatif de domicile de moins de 3 mois*.</p> <p>4. Validation en ligne du règlement intérieur des services auxquels votre ou vos enfants sont inscrits ou coupon à compléter en Mairie.</p> <p>5. En cas de décision de justice limitant l'autorité parentale de l'un des parents, joindre la copie du jugement du Juge aux Affaires Familiales.</p>
<p>Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) Petites et Grandes Vacances Scolaires Romain DEJEAN / Tél – 06.31.11.95.50 responsable-animation@mairie-castelginest.fr</p> <p>ALSH pour Ados (« Castel'Ados ») /CLAC Michaël BRAVO Tél – 05.61.37.24.93 /06.72.39.69.09 castelados@mairie-castelginest.fr</p>	<p>6. Attestation* C.A.F, MSA et Ressources : ○ Compléter l'autorisation d'utilisation de votre n°CAF Haute-Garonne. ○ Si allocataire à la MSA, fournir une attestation d'affiliation/quotient.</p> <p>(* documents à envoyer par le biais du portail familles en format PDF)</p>
<p>École Municipale de Musique Claude Nougaro Pawel MATAK Tél – 05.61.70.81.64 ecole-musique@mairie-castelginest.fr</p>	<p>1. Fiche de renseignements + Fiche Enfant 2023-2024*.</p> <p>2. a) Pour les mineurs : attestation d'assurance extra-scolaire*. b) Pour les adultes : attestation d'assurance responsabilité civile*.</p> <p>3. Justificatif de domicile de moins de 3 mois*.</p> <p>4. Coupon réponse du règlement intérieur du service.</p> <p>5. Attestation* C.A.F, MSA et Ressources : ○ Compléter l'autorisation d'utilisation de votre n°CAF Haute-Garonne. ○ Si allocataire à la MSA, fournir une attestation d'affiliation/quotient.</p> <p>6. Fiche d'inscription remise par l'école de musique*.</p>
<p>Centre Petite Enfance Municipal Directrice : Georgia JACQUELIN</p> <p>- Crèche Collective Tél – 05.61.70.51.15 creches@mairie-castelginest.fr</p> <p>- Multi-Accueil Tél – 05.61.70.95.94 multiaccueil@mairie-castelginest.fr</p>	<p>1. Fiche de renseignements / Fiche Enfant 2023-2024*.</p> <p>2. Attestation d'assurance responsabilité civile*.</p> <p>3. Justificatif de domicile de moins de 3 mois*.</p> <p>4. Fiche d'autorisation du Centre Municipal Petite Enfance*.</p> <p>5. Photocopie de l'attestation d'affiliation à la sécurité sociale*.</p> <p>6. Si allocataire C.A.F. : fournir une notification récente*. Si non allocataire, fournir le dernier avis d'imposition.</p> <p>7. Livret de famille*.</p> <p>8. Carnet de santé avec les vaccinations à jour.**</p> <p>9. Certificat d'un allergologue si allergies*.</p> <p>10. Coupon réponse du règlement intérieur du service*.</p> <p>11. En cas de décision de justice limitant l'autorité parentale de l'un des parents, joindre la copie du jugement du Juge aux Affaires Familiales.*</p> <p>- Multi-Accueil : Certificat médical précisant "Apte à la vie en collectivité"*.</p> <p>- Multi-Accueil : Ordonnance "Anti-thermique"*.</p>

** Enfants nés à partir du 1er janvier 2018 : Les responsables légaux doivent justifier dans les 3 mois de l'admission et sur présentation d'un justificatif, de la réalisation des vaccinations manquantes. Durant ce délai, l'enfant est provisoirement admis.

Mentions légales

Les informations mentionnées dans les formulaires sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la gestion des structures scolaires, périscolaires, extrascolaires et petite enfance. Les destinataires des données sont les services municipaux de la Mairie de Castelginest, la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne, la MSA Midi-Pyrénées Sud (la sécurité sociale agricole), le Service de Gestion Comptable de Toulouse Couronne-Est à BALMA, l'Académie de Toulouse, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et toute autre organisme uniquement à la demande de l'intéressé. Les durées de conservation de ces données à caractère personnel respectent les normes réglementaire applicables. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données, le droit d'opposition au traitement ou d'obtenir la limitation des traitements et de la portabilité de vos données personnelles, ainsi que de droits relatifs aux informations d'une personne décédée. Pour exercer ces droits, vous devez adresser votre demande : Par courriel à dgd@mairie-castelginest.fr ou par adresse postale à : - MAIRIE DE CASTELGINEST - A l'attention du Délégué à la Protection des Données, Grand'Place du Général de Gaulle - CS 20243 - 31142 CASTELGINEST. Vous pouvez, à tout moment, porter réclamation devant l'autorité de contrôle compétente, [La Commission nationale de l'informatique et des libertés \(CNIL\), sur le site internet : www.cnil.fr](http://La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), sur le site internet : www.cnil.fr)